



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Gouvernement de Wallonie

Séance du 6 février 2020

Sylvain JONCKHEERE

Porte-parole

Cabinet du Ministre-Président de la Wallonie

0495/74.97.40

sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

COMMUNIQUÉ – GOUVERNEMENT DE WALLONIE

TABLE DES MATIERES

Prêts aux communes frappées par la crise du scolyte	3
Note d'orientation sur la gestion de la crise des scolytes	4

Prêts aux communes frappées par la crise du scolyte

Le Gouvernement de Wallonie a approuvé la proposition du ministre des Pouvoirs locaux, Pierre-Yves Dermagne, d'octroyer des prêts aux communes frappées par la crise du scolyte.

Cette intervention consistera en un prêt de trésorerie sans charge d'intérêts pour les communes qui le sollicitent auprès du Centre régional d'aide aux communes (Crac), destiné à leur permettre faire face à la baisse de leurs recettes de vente de bois.

En outre, les communes bénéficieront d'un moratoire de 4 ans pour le remboursement qui n'interviendra qu'à partir de 2025.

Les communes auront également la possibilité de prélever le prêt qui leur sera octroyé sur les années 2020 à 2024, à l'instar d'un droit de tirage.

Sur la base des éléments d'informations récoltés par le SPW, il apparaît qu'entre la moyenne des années 2013 à 2017 et l'année 2019, les recettes communales générées par la vente de bois ont diminué d'un peu plus de 13 millions d'euros.

Le montant du prêt sera limité à la différence entre le montant des ventes de bois que la commune aura inscrit au budget 2020 et la moyenne des recettes qu'elle aura perçues entre les années 2013 et 2017.

CONTACT :

Olivier Rubay | Porte-parole de Pierre-Yves Dermagne
+32 473 94 63 14 – olivier.rubay@gov.wallonie.be

Note d'orientation sur la gestion de la crise des scolytes

Le Gouvernement de Wallonie a validé la note d'orientation de la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, Céline Tellier.

Cette note propose différentes mesures à mettre en œuvre pour la gestion de la crises des scolytes, une crise intimement liée aux dérèglements climatiques.

- L'objectif à court terme est d'améliorer la gestion des bois scolytés pour repérer et sortir le plus tôt possible les bois touchés par les scolytes via notamment une meilleure information et accompagnement des propriétaires.
- Un arrêté de subvention sera proposé en septembre pour aider les propriétaires publics et privés à régénérer les forêts scolytées. Cet arrêté se basera sur une étude destinée à déterminer comment reconstituer des forêts plus résilientes dans les zones atteintes par les scolytes.
- L'opportunité de créer un mécanisme assurantiel (public, privé ou mixte) pour indemniser les propriétaires de bois en cas de crise sanitaire sera également évaluée.

Céline Tellier indique : « *Les crises de ce type risquent de se multiplier à l'avenir et nous devons repenser la manière d'aider tous les acteurs touchés* ».

CONTACT :

Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline Tellier
+32 499 20 70 16 – nathalie.guilmin@gov.wallonie.be

CONTACTS PRESSE

Cabinet d'Elio DI RUPO

Sylvain JONCKHEERE

E-mail : sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be

GSM : +32 495 74 97 40

Cabinet de Willy BORSUS

Pauline BIEVEZ

E-mail : pauline.bievez@gov.wallonie.be

GSM: +32 477 38 45 01

Cabinet de Philippe HENRY

Sandra GUILY

E-mail : sandra.guily@gov.wallonie.be

GSM : +32 486 32 35 34

Cabinet de Christie MORREALE

Stéphanie WILMET

E-mail : stephanie.wilmet@gov.wallonie.be

GSM : +32 479 44 25 36

Cabinet de Jean-Luc CRUCKE

Stéphanie WYARD

E-mail : stephanie.wyard@gov.wallonie.be

GSM: +32 473 80 66 47

Cabinet de Pierre-Yves DERMAGNE

Olivier RUBAY

E-mail : olivier.rubay@gov.wallonie.be

GSM : +32 473 94 63 14

Cabinet de Valérie DE BUE

Jean-Philippe LOMBARDI

E-mail : jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be

GSM : +32 479 86 05 95

Cabinet de Céline TELLIER

Nathalie GUILMIN

E-mail : nathalie.guilmin@gov.wallonie.be

GSM : +32 499 20 70 16